

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 138

16 janvier 2014

SOMMAIRE

Accumulux Mold Technology	6611	Idea Legno S.à r.l.	6624
Actor General Partner S.à r.l.	6610	Illinois Holding S.A.	6618
AEPF IV S.à r.l.	6624	Ilys S.A.	6624
Air Chilling Development S.A.	6624	Kara Finance SPF S.A.	6612
Alberobello S.à r.l.	6624	KPI Retail Property 39 S.à r.l.	6613
Albert Constructions	6622	KPI Retail Property 40 S.à r.l.	6613
AL-REEF Luxembourg S.A.	6624	La Jonquille S.A.	6618
AM Global Holding	6623	La Jonquille S.A. SPF	6618
Amilaios S.A.	6596	Localux S.à r.l.	6613
Ammeraal Beltech Luxembourg S.à r.l.	6620	Madeleine Ley S.à r.l.	6613
Amstell Investments S.A.	6623	Malu S.A.	6596
Anthemis	6623	Mao Yuan Import-Export S.à r.l.	6596
AOL Europe Services S.à r.l.	6623	Nubira S.A.	6596
artcon	6611	Palmeri S.A., SPF	6612
Aztec S.A.	6597	SLS-R	6620
Bonim S.A.	6597	Style 2007 S.A.	6621
Clickbus Russia Holding S.C.Sp.	6616	SwanCap Investment Management S.A.	6578
Contessa Real Estate and Trading Compa- ny S.A.	6618	TeamWork Sàrl	6616
Contessa Soparfi S.A.	6618	Terra Capital	6620
Faenza Holding S.à r.l.	6611	TML S.A.	6620
Hiref SBC GP S.à r.l.	6597	XXLUX s.à r.l.	6596

SwanCap Investment Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 179.407.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Luxembourg Investment Solutions S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.473 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Anne-Laure Mollard, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of SwanCap Investment Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 179.407, with a share capital of EUR 125,000.-, incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated July 18, 2013 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2410 of 30 September 2013 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Amendment of the corporate purpose of the Company setting forth the activities to be carried out by the Company as licensed AIFM under the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers;

2. Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Aol") as follows:

« **Art. 3.** The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds ("AIFs"), in particular of SwanCap Opportunities Fund, S.C.S. - SIF, a specialised investment fund subject to the Luxembourg law on specialised investment funds dated 13 February 2007 as amended, in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law").

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915Law").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

In accordance with the 2013 Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i) legal and fund management accounting services;
 - ii) customer inquiries;
 - iii) valuation and pricing, including tax returns;
 - iv) regulatory compliance monitoring;
 - v) maintenance of unit-/shareholder register;
 - vi) distribution of income;
 - vii) unit/shares issues and redemptions;
 - viii) contract settlements, including certificate dispatch;
 - ix) record keeping;
- b) marketing;

c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by chapter 16 of the 2010 Law and as applicable the 2013 Law.

The Company may offer advisory services to one or more entities of the UniCredit group.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public.

3. Creation of a class C non-voting preference shares (the "Class C Shares");
4. Authorisation of the creation of an authorised share capital of the Company;
5. Consideration of a report by the board of directors of the Company regarding the abolition of the preferential subscription right in the context of the authorised share capital;
6. Amendment to the distribution waterfall among the share classes in the Company;
7. Introduction of two different classes of directors (class A and class B), amendment of the quorum and majority requirements applicable to the holding and decisions of the board of directors of the Company, and amendment to the authority of the directors to represent the Company;
8. Establishment of a shareholder committee to be consulted on certain specific matters;
9. Increase of the majority requirement for the amendments of the Aol;
10. Amendment and full restatement of the Aol;
11. Acknowledgment of the resignation of Teodora Croitoru as director of the Company;
12. Appointment of Claus Mansfeldt and Andrea Millionini as new directors of class A of the Company for a period ending after the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2014;
13. Re-assignment of the mandate of Ralph Brodel and Pierre Weimerskirch as director of the Company to directors of class B, and for a period ending after the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2014; and
14. Miscellaneous.

After having reviewed all the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company in order to reflect that the Company will act as alternative investment fund manager within the meaning of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers implementing the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds ("AIFs"), in particular of SwanCap Opportunities Fund, S.C.S. - SIF, a specialised investment fund subject to the Luxembourg law on specialised investment funds dated 13 February 2007 as amended, in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law").

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915Law").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

In accordance with the 2013 Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i) legal and fund management accounting services;
 - ii) customer inquiries;
 - iii) valuation and pricing, including tax returns; iv) regulatory compliance monitoring; v) maintenance of unit-/shareholder register; vi) distribution of income;
 - vii) unit/shares issues and redemptions;
 - viii) contract settlements, including certificate dispatch; ix) record keeping;
- b) marketing;
- c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by chapter 16 of the 2010 Law and as applicable the 2013 Law.

The Company may offer advisory services to one or more entities of the UniCredit group.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create one (1) new class of shares which shall not bear any voting rights (the "Class C Shares"). The Class C Shares shall carry at all times, provided that sufficient funds for distribution are available, the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class C Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to six per cent (6%) per annum on (i) the nominal value per Class C Share (not including any issue premium) and (ii) any Class C Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid. The preferential treatment of holders of Class C Shares with regard to the allocation of profits shall also be effective in case of liquidation of the Company.

The Class C Shares will be in registered form, with a nominal value of one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250) and will be fully paid up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce for a period of five years starting at the date of publication of the present deed an authorised share capital of the Company, including the current share capital, which will be set at two hundred fifty thousand Euro (250,000.-) consisting of forty nine (49) Class A shares (the "Class A shares"), fifty-one (51) Class B Shares (the "Class B Shares") and one hundred (100) Class C Shares, having a nominal value of one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250) each.

In this regard, the board of directors (the "Board") of the Company will be authorised (i) to increase the share capital within certain limits, (ii) to determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class C Shares and to (iii) to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash within certain limits.

Fifth resolution

Pursuant to the report of the Board dated October 28, 2013 and established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), the Board is hereby authorised to waive or to limit any preferential subscription rights, for class C shares of the existing Shareholders for the same period of five years.

The said report shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, after having signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary.

Sixth resolution

The Sole shareholder resolves to introduce a waterfall of distribution among the three classes of shares of the Company. To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by Luxembourg law and by the articles of incorporation of the Company, shall be allocated by the general meeting of shareholders as follows:

- a) First, to the holder(s) of the Class C Shares, in respect of the Class C Preferred Dividend;
- b) Then, the remainder of the funds available for distribution shall be allocated among the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares as follows:
 - 60% to the Class A Shares and the Class B Shares pro rata to the Class A Shares and Class B Shares issued and outstanding; and

- 40% to the Class C Shares.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that the Board shall be composed of director(s) of class A ("A Director(s)") and director(s) of class B ("B Director(s)").

The Sole Shareholder further resolves that the Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including one A Director, are present or represented at a meeting of the Board, and that decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at meetings of the Board, including the positive vote of at least one A Director.

The Sole Shareholder further resolves that towards third parties the Company shall be represented by the joint signature of at least one class A Director and one B Director.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish a shareholder committee (the "Shareholder Committee"). One member of the Shareholder Committee shall be designated for appointment by the Board by the holders of class A shares, one by the holders of class B shares and one shall be jointly designated.

Subject to applicable mandatory law, the following actions require that the Board obtains the prior authorization of the Shareholders Committee:

- a) to present and pass the annual budget (prepared in a format as approved by the Shareholder Committee, including, among others, the following items: remuneration and expense policy);
- b) to amend or abandon the AIFM license;
- c) to enter into or to amend or to terminate any agreement between the Company and any of its direct and/or indirect shareholders;
- d) to enter into transactions in which directors and/or officers of the Company are interested;
- e) the implementation of certain new products;
- f) to enter into or amend or to terminate any management or advisory agreement with an unaffiliated entity except if anticipated in the approved annual budget or except if required for regulatory purposes.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves that amendments to the articles of incorporation of the Company will be subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law and adopted with a majority of seventy-five per cent (75%) of the votes validly cast.

Tenth resolution

As a consequence of all the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions. As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of SwanCap Investment Management S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds ("AIFs"), in particular of SwanCap Opportunities Fund, S.C.S. - SIF, a specialised investment fund subject to the Luxembourg law on specialised investment funds dated 13 February 2007 as amended, in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law").

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

In accordance with the 2013 Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i) legal and fund management accounting services;
 - ii) customer inquiries;
 - iii) valuation and pricing, including tax returns; iv) regulatory compliance monitoring; v) maintenance of unit-/shareholder register; vi) distribution of income;
 - vii) unit/shares issues and redemptions;
 - viii) contract settlements, including certificate dispatch; ix) record keeping;
- b) marketing;
- c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by chapter 16 of the 2010 Law and as applicable the 2013 Law.

The Company may offer advisory services to one or more entities of the UniCredit group.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

Art. 5. The initial share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) consisting of forty nine (49) class A shares (the "Class A Shares") and fifty-one (51) class B shares (the "Class B Shares"). The Company may also issue class C non-voting preference shares (the "Class C Shares") in accordance with these Articles of Incorporation.

Each issued share of each class is in registered form, has a nominal value of one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250) and is fully paid up.

The authorised share capital, including the initial share capital, is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), consisting of forty nine (49) Class A Shares, fifty-one (51) Class B Shares and one hundred (100) Class C Shares having a nominal value of one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250) each.

The Board is authorised, during a period ending five years after the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the shareholders' resolutions adopted on 31 October 2013, to (i) increase the initial share capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing up to one hundred (100) new Class C Shares with or without share premium, against payment in cash; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class C Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash, provided that the authority granted to the Board is limited to the issue of a maximum of one hundred (100) Class C Shares under the authorised share capital.

In addition to the issued share capital, the Board will set up three share class specific reserve accounts into which any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as any share class specific capital contribution without the issuance of shares (account 115 of the standard chart of accounts "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres") is transferred. The amounts of these special reserve accounts may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s) (each time within the same share class), to offset any net realised losses (pro rata), to make distributions to the shareholder(s) within the same share class in the form of a dividend or payment of liquidation proceeds, or to allocate funds to the legal reserve.

The subscribed capital of the Company may also be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Class C Shares carry at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class C Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to six per cent (6%) per annum on (i) the nominal value per Class C Share (not including any issue premium) and (ii) any Class C Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid. The Class C Preferred Dividend may however not be declared to the extent that such distribution would exceed sums which are generally available for distribution in accordance with Luxembourg law.

To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by Luxembourg laws and by the Articles of Incorporation, shall be allocated by the general meeting of Shareholders as follows:

- a) First, to the holder(s) of the Class C Shares, in respect of the Class C Preferred Dividend;
- b) Then, the remainder of the funds available for distribution shall be allocated among the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares as follows:
 - 60% to the Class A Shares and the Class B Shares pro rata to the Class A Shares and Class B Shares issued and outstanding; and
 - 40% to the Class C Shares.

In accordance with articles 44 to 46 of the 1915 Law, the Class C Shares do not carry any voting rights except in the specific cases provided for by the 1915 Law.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Unless otherwise specified herein, all references to shares in these articles of association shall be references to Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

Chapter III - General meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly convened meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of April at 4.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Class A Share and each Class B Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or e-mailed PDF scan.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board or the independent auditor, pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter IV - Administration and Management of the company

Art. 11. The Company shall be managed by the Board composed of at least three members, i.e. director(s) of class A ("A Director(s) ") and director(s) of class B ("B Director(s) "), who need not be shareholders of the Company.

Any reference made hereinafter to the "directors" shall be construed as a reference to the A Director(s) and/or the B Director(s), depending on the context and as applicable.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting from a list of candidates designated for appointment by the general meeting whereby the holders of Class A Shares shall draw up a list of at least (2) two A Director candidates for appointment by the general meeting and the holders of Class B Shares shall draw up a list of at least two (2) B Director candidates for appointment by the general meeting. Any replacement of a director shall follow the same process.

Each director shall be appointed for a term not exceeding two years and shall remain in function until his or her successor is elected, provided, however, that any director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting. Upon the expiry of their term, directors may be reappointed by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The Board may choose from amongst the A Directors a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

Notice of any meeting of the Board shall be given by the chairman to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or e-mailed PDF scan of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or e-mailed PDF scan another director as his proxy. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including one A Director, are present or represented at a meeting of the Board. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, including the positive vote of at least one A Director. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

The Board shall establish a shareholder committee, which shall be entrusted with certain reserved matters (the "Shareholder Committee"). The Shareholder Committee shall be composed of three members, of which one (1) shall be designated for appointment by the Board by the holder(s) of Class A Shares (the "Class A Member"), one (1) of which shall be designated for appointment by the Board by the holder(s) of Class B Shares (the "Class B Member"), and one (1) of which shall be designated for appointment by the Board by a joint decision of the holder(s) of Class A Shares and the

holder(s) of Class B Shares (the "Joint Member"). Any replacement of a member on the Shareholder Committee shall follow the same process.

Subject to applicable mandatory law, the following actions require that the Board obtains the prior authorization of the Shareholders Committee:

- a) to present and pass the annual budget (prepared in a format as approved by the Shareholder Committee, including, among others, the following items: remuneration and expense policy);
- b) to amend or abandon the AIFM license;
- c) to enter into or to amend or to terminate any agreement between the Company and any of its direct and/or indirect shareholders;
- d) to enter into transactions in which directors and/or officers of the Company are interested;
- e) the implementation of certain new products;
- f) to enter into or amend or to terminate any management or advisory agreement with an unaffiliated entity except if anticipated in the approved annual budget or except if required for regulatory purposes. Notwithstanding the foregoing, the above rights shall have no impact on the daily management of the Company, in particular the portfolio and the risk management, which shall remain within the Board's sole discretion.

Decisions to be taken by the Shareholder Committee shall require the positive vote of two out of three members, except in respect of decisions pertaining to items e) and f) above, which shall require the approval by the relevant Class A Member.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Company may indemnify any director or officer, and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of at least one A Director and one B Director or, by the joint or sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board.

Chapter V - Financial year, Annual accounts and Distributions

Art. 17. The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine its/their office term and fees.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board determine how the annual results shall be disposed of in accordance with the order of priority set out in article 6. The Board may decide to pay interim distributions in accordance with the law and the order of priority set out in article 6.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Chapter VI - Winding-up and Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The distribution of any liquidation profit or liquidation proceeds shall be made in accordance with the following allocation:

First:

- a) all amounts owed to the holders of the Class C Shares (including any C Share Class specific reserve amount) plus a 6% p.a. return on the Class C specific reserve amount; then
- b) ranking *pari passu* all amounts owed to the holders of Class B Shares (including any B Share Class specific reserve amount); and all amounts owed to the holders of Class A Shares (including any A Share Class specific reserve amount).

Chapter VII - General provisions

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by an extraordinary general meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law and adopted with a majority of seventy-five per cent (75%) of the votes validly cast.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law or any agreement between Shareholders entered into from time to time.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Teodora Croitoru from her mandate as director of the Company further to her resignation letter effective as at the time of the present resolutions.

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the two following persons as A Directors of the Company:

- Mr. Claus Mansfeldt, born on 7 April 1964, in Tonsberg, Norway, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and
- Mr. Andrea Millionini, born on 28 March 1974, in Palerme, Italy, residing professionally at Moor House, 120 London Wall, EC2Y 5ET London, United Kingdom.

with immediate effect and for a period ending after the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2014.

Thirteenth resolution

The Sole Shareholder resolves that Mr. Ralph Brodel and Mr. Pierre Weimerskirch be confirmed as members of the Board (further to their initial appointment upon incorporation of the Company), and for a period ending after the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2014.

The Sole Shareholder further resolves that Mr. Ralph Brodel and Mr. Pierre Weimerskirch will be, as of the date hereof and until the termination of their mandate, B Directors.

Consequently and as of the date hereof, the Board shall be composed as follows:

- Claus Mansfeldt, as A Director;
- Andrea Millionini, as A Director;
- Pierre Weimerskirch, as B Director; and
- Ralph Brödel, as B Director.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un octobre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Luxembourg Investment Solutions S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.473 Associé Unique»),

dûment représentée par Anne-Laure Mollard, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique de SwanCap Investment Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.407, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juillet 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2410 du 30 septembre 2013 (la «Société»),

Ladite partie comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite examiné l'ordre du jour suivant Ordre du jour»):

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société reprenant les activités et services à fournir par la Société en tant qu'AIFM agréé sous la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en particulier de SwanCap Opportunities Fund, S.C.S. - SIF, un fonds d'investissement spécialisé régi par la loi luxembourgeoise relative aux fonds d'investissement spécialisés datée du 13 février 2007, telle que modifiée, en conformité et dans la limite des dispositions du chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi de 2013, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

La pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
 - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - ii) demandes de renseignements des clients;
 - iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - vi) répartition des revenus;
 - vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
 - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
 - ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.

La Société pourra fournir de services de conseil à une ou plusieurs entités du groupe UniCredit.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.»

3. Création d'une classe C d'actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions de Catégorie C»);

4. Autorisation de création d'un capital social autorisé;
5. Examen d'un rapport du conseil d'administration de la Société concernant la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé;
6. Modification de la répartition des distributions entre les différentes catégories d'actions de la Société;
7. Introduction de deux différentes catégories d'administrateurs (catégories A et B), modification des conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions du conseil d'administration de la Société, et modification du pouvoir des administrateurs pour représenter la Société;
8. Création d'un comité d'actionnaires qui sera consulté sur certaines questions spécifiques;
9. Augmentation de la majorité requise pour les modifications des statuts de la Société;
10. Modification et refonte complète des statuts de la Société;
11. Démission de Teodora Croitoru en tant qu'administrateur de la Société;
12. Nomination de Claus Mansfeldt et de Andrea Millioni en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société pour une période prenant fin après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014;
13. Réaffectation du mandat de Ralph Brôdel et Pierre Weimerskirch en tant qu'administrateurs de la Société en tant qu'administrateurs de catégorie B pour une période se terminant après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014; et
14. Divers.

À la suite de l'étude des différents sujets à l'ordre du jour, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et d'y prévoir que la Société agira en tant que gestionnaire de fonds alternatifs au sens de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs transposant la directive 2011/61/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds alternatifs.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société («les Statuts»), lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en particulier de SwanCap Opportunities Fund, S.C.S. - SIF, un fonds d'investissement spécialisé régi par la loi luxembourgeoise relative aux fonds d'investissement spécialisés datée du 13 février 2007, telle que modifiée, en conformité et dans la limite des dispositions du chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi de 2013, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

La pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
 - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - ii) demandes de renseignements des clients;
 - iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - vi) répartition des revenus;
 - vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
 - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
 - ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.

La Société pourra fournir de services de conseil à une ou plusieurs entités du groupe UniCredit.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie d'actions n'ayant aucun droit de vote (les «Actions de Catégorie C»). Les Actions de Catégorie C auront droit en tout temps, à condition qu'il y ait des fonds suffisants pour la distribution, à un dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende Préférentiel de Classe C») devant être déclaré et payé en espèces, correspondant à six pour cent (6%) par an (i) de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie C (excluant la prime d'émission) et (ii) de tout Dividende Préférentiel de Classe C qui se sera accumulé au cours des exercices antérieurs de la Société et qui n'aura pas été payé. Le traitement préférentiel des détenteurs d'Actions de Catégorie C en ce qui concerne la répartition des bénéfices s'applique également au moment de la liquidation de la Société.

Les Actions de Catégorie C seront nominatives, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) chacune et seront entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer un capital social autorisé de la Société, Incluant le capital social actuellement émis, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication dans le Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du présent acte, lequel est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par quarante-neuf (49) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cinquante et une (51) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et cent (100) Actions de Catégorie C, d'une valeur nominale de de mille deux cent cinquante (EUR 1.250,-) chacune.

À cet effet, le conseil d'administration (le «Conseil») est autorisé (i) à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, (ii) à déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions de Catégorie C; et (iii) à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission d'actions contre paiement en espèces, sous certaines réserves.

Cinquième résolution

Conformément au rapport du Conseil en date du 30 Octobre 2013 et établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), le Conseil est autorisé à renoncer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des Actions de Catégorie C des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement, après avoir été signée et paraphé par les comparants et le notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'introduire une répartition préférentielle entre les trois catégories d'actions de la Société. Dans la mesure où, après l'attribution à la réserve légale, les fonds sont disponibles dans la Société aux fins de distribution aux actionnaires et dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise et par les Statuts, les fonds seront affectés par l'assemblée générale des actionnaires comme suit:

- a) En premier lieu, le Dividende Préférentiel de Catégorie C aux propriétaires d'Actions de Catégorie C;
- b) Ensuite, le solde restant disponible des fonds distribuables sera distribué entre les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégories C comme suit:
 - soixante (60) % aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie B, au prorata des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B en circulation; et
 - quarante (40) % aux Actions de Catégorie C.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que le Conseil sera composé d'administrateur(s) de catégorie A («Administrateurs A») et d'administrateurs(s) de catégorie B («Administrateurs B»).

L'Associé Unique décide en outre que le Conseil le Conseil ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité des administrateurs, incluant un (1) Administrateur A, est présente ou représentée à la réunion du Conseil, et que les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ces réunions du Conseil, en ce compris le vote positif d'au moins un Administrateur A.

L'Associé Unique décide en outre qu'à l'égard des tiers, la Société sera représentée par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de créer un comité des actionnaires (le «Comité d'Actionnaires»). Un membre du Comité des Actionnaires sera désigné en vue d'être nommé par les détenteurs d'actions de catégorie A, un par les détenteurs d'actions de catégorie B et un sera désigné conjointement.

- a) présenter et voter le budget annuel (préparé dans un format tel qu'approuvé par le Comité d'Actionnaires, celui-ci comprenant, entre autres, les éléments suivants: les politiques de rémunérations et de dépenses);
- b) modifier ou abandonner la licence AIFM;
- c) conclure, modifier ou résilier tout contrat entre la Société et tout actionnaire directe ou indirecte;
- d) conclure toutes opérations auxquelles les administrateurs et/ou dirigeants de la Société sont intéressés;
- e) la mise en œuvre de certains nouveaux produits;
- f) conclure ou modifier ou résilier tout contrat de gestion ou de conseil avec un une entité non affiliée, sauf si cela est prévu dans le budget annuel approuvé ou sauf si cela est requis à des fins réglementaires.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide que les modifications apportées aux Statuts seront soumises aux conditions de quorum requises par la Loi de 1915 et adoptées avec une majorité de soixante-quinze pour cent (75 %) des suffrages valablement exprimés.

Dixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts afin de reprendre inter alia les résolutions précédentes. En conséquence, les Statuts auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} - Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SwanCap Investment Management S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, tel que prévu à l'article vingt et un des présentes.

Art. 3. La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en particulier de SwanCap Opportunities Fund, S.C.S. - SIF, un fonds d'investissement spécialisé régi par la loi luxembourgeoise relative aux fonds d'investissement spécialisés datée du 13 février 2007, telle que modifiée, en conformité et dans la limite des dispositions du chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi de 2013, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

La pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
 - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - ii) demandes de renseignements des clients;
 - iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;

- vi) répartition des revenus;
 - vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
 - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats; ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.

La Société pourra fournir de services de conseil à une ou plusieurs entités du groupe UniCredit.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil»).

Au cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Chapitre II - Capital social

Art. 5. Le capital social initial est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par quarante-neuf (49) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), et cinquante et une (51) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»). La Société peut également émettre des actions de catégorie C, lesquelles sont des actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions de Catégorie C») conformément aux statuts de la Société.

Chacune des actions de chaque catégorie est nominative, a une valeur nominale de mille deux cent cinquante (EUR 1250,-) et est entièrement libérée.

Le capital social autorisé, y compris le capital social initial, est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par quarante-neuf (49) Actions de Catégorie A, cinquante et une (51) Actions de Catégorie B et cent (100) Actions de Catégorie C, d'une valeur nominale de de mille deux cent cinquante (EUR 1250,-) chacune.

Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq années suivant la date de publication dans le Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations des résolutions des actionnaires adoptées le 31 octobre 2013, (i) à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé par une ou plusieurs tranches successives et ce, par l'émission de cent (100) Actions de Catégorie C, avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en numéraire; (ii) à déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions de Catégorie C; et (iii) à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission d'actions contre paiement en espèces, sous réserve que l'autorisation accordée au Conseil soit limitée l'émission d'un maximum de cent (100) actions de Catégorie C sous le capital social autorisé.

En plus du capital social émis, le Conseil établira un compte de réserve par catégorie d'actions sur lesquels seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale, ainsi que tout apport relatif à une catégorie d'actions sans émission d'actions concernées (compte 115 du plan comptable normalisé "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres"). Le solde de ces comptes de réserve spéciaux peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société à racheter à ses actionnaires (à chaque fois dans la même catégorie d'actions), pour compenser toute perte nette réalisée (pro rata), pour distribuer des dividendes ou verser des boni de liquidation aux actionnaires de la même catégorie, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts. Dans la mesure permise et selon les termes prévus par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Les actions de Catégorie C confèrent en tout temps un droit préférentiel et cumulatif aux dividendes (le «Dividende Préférentiel de Catégorie C») devant être déclaré et payé en numéraire et correspondant à six pour cent (6%) par an (i) de la valeur nominale par Action de Catégorie C (à l'exclusion de toute prime d'émission) et (ii) du Dividende Préférentiel de Catégorie C dû et non payé au cours des derniers exercices sociaux de la Société. Le Dividende Préférentiel de Catégorie C ne peut cependant pas être déclaré s'il devait excéder les sommes généralement distribuables conformément au droit luxembourgeois.

Lorsqu'après l'affectation de la réserve légale, des fonds sont disponibles pour distribution aux actionnaires par la Société et dans les limites permises par les Lois et les Statuts ainsi que conformément à tout pacte d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires procédera aux affectations comme suit:

- a) En premier lieu, le Dividende Préférentiel de Catégorie C aux propriétaires d'Actions de Catégorie C;
- b) Ensuite, le solde restant disponible des fonds distribuables sera distribué entre les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégories C comme suit:
 - soixante (60) % aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie B, au prorata des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B en circulation; et
 - quarante (40) % aux Actions de Catégorie C.

Conformément aux articles 44 à 46 de la Loi de 1915, les Actions de Catégorie C sont dépourvues de droit de vote, sans préjudice des cas spécifiquement prévus par cette Loi de 1915.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux, sous réserve de dispositions contraires, toutes les références aux actions dans ces statuts doivent être comprises comme des références aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et aux Actions de Catégorie C.

Chapitre III - Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois d'avril à 16:00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute Action de Catégorie A et toute Action de Catégorie C donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, téléfax ou message électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou du réviseur d'entreprises agréé à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse inscrite au registre des actionnaires.

Si toutefois tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

Chapitre IV - Gestion et Administration de la société

Art. 11. La Société sera administrée par le Conseil composé de trois membres au moins, à savoir un(des) administrateur (s) de catégorie A («Administrateur A») et un(des) administrateur(s) de catégorie B («Administrateur B»); les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toute référence faite aux «administrateurs» doit s'entendre comme étant les Administrateurs A et/ou les Administrateurs B, selon le contexte applicable.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale, à partir de listes de candidats proposés en vue de leur élection par l'assemblée générale en vue de laquelle les détenteurs des Actions de Catégorie A auront dressé une liste d'au moins (2) deux candidats Administrateurs A en vue de leur élection par l'assemblée générale et les détenteurs des Actions de Catégorie B auront dressé une liste d'au moins (2) deux candidats d'Administrateurs B en vue de leur élection par l'assemblée générale. Tout remplacement d'un administrateur devra suivre le même processus.

Chaque administrateur sera élu pour une durée maximale de deux ans et occupera une telle fonction jusqu'à l'élection de son successeur, sans préjudice toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale. A l'expiration de leur mandat, les administrateurs peuvent être réélus par l'assemblée générale.

Dans le cas où un poste d'administrateur venait à être vacant pour cause de décès, de départ ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le Conseil choisira parmi les Administrateurs A, un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil; en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil pourra désigner, à la majorité des personnes présentes, un autre administrateur et, eu égard aux assemblées générales des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions. Le Conseil peut, de temps à autre, nommer des responsables de la Société, y compris des directeurs généraux et tout directeur général adjoint ou autre responsable jugés nécessaires à la bonne gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Lesdits responsables ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les pouvoirs et les obligations des responsables ainsi nommés leur seront attribués par le Conseil, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Avis de toute réunion du Conseil sera donné par le président du Conseil à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis de convocation moyennant accord de chaque administrateur confirmé par écrit, par télécopie ou par message électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre. Dans ce cas, la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télécopie ou par message électronique, un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité des administrateurs, incluant un (1) Administrateur A, est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion, incluant le vote positif d'au moins un (1) Administrateur A. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les administrateurs sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui en aura assumé temporairement la présidence. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion des affaires de la Société et faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Le Conseil a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite de l'administration et des affaires de la Société.

Le Conseil peut, sous sa responsabilité et son contrôle, déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Le Conseil établira un comité d'actionnaires, lequel se verra confié certaines matières exclusives (le «Comité d'Actionnaires»). Le Comité d'Actionnaires sera composé de trois (3) membres, parmi lesquels un (1) sera désigné par le Conseil sur proposition des détenteurs d'Actions de Catégorie A (le «Membre A»), un (1) sera désigné par le Conseil

sur proposition des détenteurs d'Actions de Catégorie B (le «Membre B») et un (1) sera désigné par Conseil sur proposition conjointe des titulaires d'Actions de Catégorie A et des titulaires d'Actions de Catégorie B (le «Membre Conjoint»).

Tout remplacement d'un membre du Comité d'Actionnaires devra suivre la procédure ci-dessus mentionnée.

Sous réserve de la loi applicable, les actions suivantes nécessitent que le Conseil obtienne l'autorisation préalable du Comité d'Actionnaires:

- a) présenter et voter le budget annuel (préparé dans un format tel qu'approuvé par le Comité d'Actionnaires, celui-ci comprenant, entre autres, les éléments suivants: les politiques de rémunérations et de dépenses);
- b) modifier ou abandonner la licence AIFM;
- c) conclure, modifier ou résilier tout contrat entre la Société et tout actionnaire directe ou indirecte;
- d) conclure toutes opérations auxquelles les administrateurs et/ou dirigeants de la Société sont intéressés;
- e) la mise en œuvre de certains nouveaux produits;
- f) conclure ou modifier ou résilier tout contrat de gestion ou de conseil avec un une entité non affiliée, sauf si cela est prévu dans le budget annuel approuvé ou sauf si cela est requis à des fins réglementaires.

Nonobstant ce qui précède, les droits mentionnés ci-dessus n'auront aucun impact sur la gestion journalière de la Société, plus particulièrement sur la gestion de portefeuille et des risques, qui demeurent à la discrétion du Conseil.

Les décisions devant être prises par le Comité d'Actionnaires requièrent le vote positif de deux de ses membres sur trois, sauf pour les décisions portant sur les points e) et f) mentionnés ci-dessus, qui requièrent l'approbation du Membre A.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt en rapport avec ledit contrat ou ladite transaction, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, actionnaires, fondés de pouvoirs ou employés des autres sociétés ou firmes en question. Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et rapport devra être fait sur une telle affaire à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fera pas obstacle à d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou, par la signature individuelle ou la signature conjointe d'un administrateur ou fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

Chapitre V - Exercice, Distributions et Comptes annuels

Art. 17. Les opérations de la Société, y compris notamment sa comptabilité et ses affaires fiscales ainsi que les déclarations d'impôts ou tous autres rapports requis par la législation luxembourgeoise, seront surveillés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés.

Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) sera (seront) désigné(s) et révoqué(s) par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera la durée de son (leur) mandat, ainsi que ses (leurs) émoluments.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ultérieurement, ainsi que prévu dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur la base d'une proposition du Conseil, la répartition des résultats annuels, conformément à l'ordre de priorité prévu à l'article 6 des présents Statuts.

Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions prévues par la loi et à l'ordre de priorité prévu à l'article 6 des présents Statuts.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil déterminera en temps opportun la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Chapitre VI - Dissolution et Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation. La distribution du boni de liquidation ou des produits de liquidation se fera conformément à l'ordre de priorité suivant:

a) En premier lieu, tous les montants dus aux détenteurs des Actions de Catégorie C (incluant tout montant sur le compte de réserve alloué aux Actions de Catégorie C) plus un rendement de 6 % par an sur les montants du compte de réserve alloué aux Actions de Catégorie C; et

b) Ensuite, pari passu, tous les montants dus aux détenteurs des Actions de Catégorie B, (incluant tout montant sur le compte de réserve alloué aux Actions de Catégorie B), et tous les montants dus aux détenteurs des Actions de catégorie A (incluant tout montant sur le compte de réserve alloué aux Actions de Catégorie A).

Chapitre VII - Dispositions générales

Art. 21. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par la Loi de 1915 et adoptée par une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des votes valablement exprimés.

Art. 22. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi de 1915 ou tout contrat conclu par les Actionnaires.

Onzième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Teodora Coitoru de son mandat d'administrateur de la Société suivant sa lettre de démission avec effet à la date des présentes.

Douzième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les deux personnes suivantes en tant qu'Administrateurs A:

- Monsieur Claus Mansfeldt, né le 7 avril 1964, à Tonsberg, Norvège, résidant professionnellement à 5 rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg,

- Monsieur Andrea Millionini, né le 28 mars 1974, à Palerme, Italie, résidant professionnellement à Moor House, London Wall 120, EC2Y 5ET Londres, Royaume-Uni,

pour une période se terminant après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Treizième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer Monsieur Pierre Weimerskirch et Monsieur Ralph Brödel, membres du Conseil (suite à leur nomination à la constitution de la Société), pour une période se terminant après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

L'Associé Unique décide que Monsieur Pierre Weimerskirch et Monsieur Ralph Brödel seront à la date des présentes et jusqu'à la fin de leur mandat des Administrateurs B.

En conséquence et à la date des présentes le Conseil est composé comme suit:

- Monsieur Claus Mansfeldt, en tant qu'Administrateur A,
- Monsieur Andrea Millionini, en tant qu'Administrateur A,
- Monsieur Pierre Weimerskirch en tant qu'Administrateur B,
- Monsieur Ralph Brödel, en tant qu'Administrateur B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50830.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165735/993.

(130202231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Mao Yuan Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013179015/10.

(130218131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Malu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5754 Frisange, 7, Klees Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 148.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179011/10.

(130218636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Nubira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013179070/13.

(130218740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Amilaios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.204.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013177552/13.

(130216837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

XXLUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9092 Ettelbruck, 1, rue Pierre Wieser.

R.C.S. Luxembourg B 121.080.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013177411/11.

(130215953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 16 décembre 2013 au siège social que:

- L'Actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de sa fonction d'administrateur en date du 12 décembre 2013.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Monsieur Michel De Groot, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet rétroactivement le 12 décembre 2013 et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Référence de publication: 2013178514/15.

(130218134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Bonim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.303.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 Août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013178533/15.

(130218452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Hiref SBC GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.436.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gervasio Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Diomidous, 10, Alphamega-Akropolis Building, 3rd floor, Flat/office 401, 2024 Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under number HE 191235 ("Gervasio Holdings"),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 October 2013 in Nicosia, Cyprus.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée,, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "HIREF SBC GP S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In case the Company has several classes of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. In case the Company has several classes of managers, resolutions of the board of managers are adopted validly only if such majority contains the affirmative vote by one (1) manager of each class.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Gervasio Holdings, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Total: twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr Leo H. Chen, born on 11 November 1951 in Hong Kong with professional address 2800 Post Oak Boulevard, suite 4800, Houston, TX 77056, United States of America, as class A manager of the Company; and

b) Mr Kenneth MacRae, born on 30 May 1962 in Richmond, United Kingdom, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.

4. The address of the Company's registered office is set at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gervasio Holdings Limited, une «limited liability company» constituée et existante sous les lois de Chypre, ayant son siège social à Diomidous, 10, Alphamega-Akropolis Building, 3rd floor, Flat/office 401, 2024 Nicosie, Chypre, inscrite auprès du «Registrar of Companies» sous le numéro d'inscription HE 191235 ("Gervasio Holdings"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie, Chypre le 29 octobre 2013;

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «HIREF SBC GP S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**Art. 5. Capital social.**

- 5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.
- 6.7. Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

- 8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de

ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de parts sociales doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à

l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document

écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'à la condition qu'au moins un gérant de chaque catégorie soit présent ou représenté à ladite réunion.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, les décisions du conseil de gérance ne seront prises valablement qu'à la condition que la majorité des votes contienne le vote favorable d'au moins un gérant de chaque catégorie.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Si la Société a plusieurs gérants, elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature du même gérant ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans le cas où les associés nomment un ou plusieurs auditeurs indépendants (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution des commissaires aux comptes est supprimée.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Gervasio Holdings, susnommée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour une souscription à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales

Total: douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) payés pour douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) Monsieur Leo H. Chen, né le 11 novembre 1951 à Hong Kong ayant son adresse professionnelle sise au 2800 Post Oak Boulevard, suite 4800, Houston, TX 77056, Etats d'Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société; et
 - b) Monsieur Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.
- 3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 205 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56016. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173223/720.

(130211779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

Les comptes annuels au 30 Avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor General Partner S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013178439/11.

(130218542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Faenza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.729.

—
EXTRAIT

Suite à des transferts de parts sociales en date du 29 novembre 2013 tels que décrits ci-dessous, les personnes ci-dessous détiennent les parts sociales suivantes dans la Société:

- l'associé de la Société, Wolke Holding S.à r.l., a transféré 194.040 parts sociales ordinaires de classe O-I, 194.040 parts sociales ordinaires de classe O-II, 194.040 parts sociales ordinaires de classe O-III, 194.040 parts sociales ordinaires de classe O-IV, 194.040 parts sociales ordinaires de classe O-V, 129.360 parts sociales préférentielles de classe P-I, 129.360 parts sociales préférentielles de classe P-II, 129.360 parts sociales préférentielles de classe P-III, 129.360 parts sociales préférentielles de classe P-IV et 129.360 parts sociales préférentielles de classe P-V à Faenza MEP GmbH & Co KG, de sorte que Wolke Holding S.à r.l. ne détient à présent plus aucune part sociale d'aucune classe dans la Société.

- Suite aux transferts ci-dessus, l'associé de la Société, Faenza MEP GmbH & Co. KG, détient à présent 960.000 parts sociales ordinaires de classe O-I, 960.000 parts sociales ordinaires de classe O-II, 960.000 parts sociales ordinaires de classe O-III, 960.000 parts sociales ordinaires de classe O-IV, 960.000 parts sociales ordinaires de classe O-V, 640.000 parts sociales préférentielles de classe P-I, 640.000 parts sociales préférentielles de classe P-II, 640.000 parts sociales préférentielles de classe P-III, 640.000 parts sociales préférentielles de classe P-IV et 640.000 parts sociales préférentielles de classe P-V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013178419/25.

(130217334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Accumalux Mold Technology, Société Anonyme.

Capital social: EUR 372.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.635.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour La Société

Référence de publication: 2013178460/11.

(130218593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

artcon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.

R.C.S. Luxembourg B 173.525.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Zweers

Le gérant

14 RUE BOUVART

L-7519 MERSCH

Référence de publication: 2013178431/13.

(130218687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Kara Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 48.745.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 décembre 2013

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de:

- BIA S.A. domicilié au 287, route d'Arlon, L1150 Luxembourg
- FIDELIN S.A. domicilié au 287, route d'Arlon, L1150 Luxembourg
- Monsieur Ransquin Dominique résident au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Catherine GIORDANO, employée, et Monsieur Fabio MAZZONI et Madame Violène ROSATI, Administrateurs de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant qu'Administrateurs de la Société, leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018;

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Banque Delen Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer BG Consulting S. à r.l., 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018;

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 287, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Le Bureau

Référence de publication: 2013178900/30.

(130217816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Palmeri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 décembre 2013

1. Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen ainsi que Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, sont nommés, avec effet au 12 décembre 2013, nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Ahcène Boulhais et Madame Anne-Marie Gregis. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

2. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée, avec effet au 12 décembre 2013, Commissaire aux Comptes en remplacement de FIN-CONTROLE S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

3. Le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 12 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

PALMERI S.A., SPF

Référence de publication: 2013177155/21.

(130216246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Localux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 152.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 décembre 2013.

Pour LOCALUX S.A R.L.

Référence de publication: 2013176955/11.

(130215819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

KPI Retail Property 40 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 125.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Retail Property 40 S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013176906/11.

(130216495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

KPI Retail Property 39 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 125.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Retail Property 39 S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013176905/11.

(130216496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Madeleine Ley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 30, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 182.518.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dritten Dezember.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

Frau Danielle THIELEN, Geschäftsführerin, geboren in Dudelange am 6. Juli 1959 und wohnhaft in L-9020 Ettelbrück, rue du Canal 30.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Madeleine Ley S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Produkten und Waren des Labels Madeleine-Ley, sowie von Produkten und Waren aus den Bereichen Esoterik im weitesten Sinne des Wortes, Wellness, Entspannung und Stressvorbeugung. Im Allgemeinen kann die Gesellschaft aber jegliche Produkte und Waren an- und verkaufen.

Der Zweck der Gesellschaft ist ausserdem die Beratungen und Dienstleistungen im Bereich der Energiearbeit und der Fernheilung.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundsiebenzig Euro (EUR 125.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebenzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebenzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

- Frau Danielle THIELEN, vorgeannt	100 Anteile
TOTAL: einhundert Anteile	100 Anteile

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung. Der Notar erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Beschlüsse des Gesellschafters

Sofort nach der Gründung, hat der vorgeannte Gesellschafter, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Frau Danielle THIELEN, Geschäftsführerin, geboren am 06. Juli 1959 in Dudelange, wohnhaft in L-9020 Ettelbrück, rue du Canal 30.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9020 Ettelbrück, rue du Canal 30.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. THIELEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14882. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 13. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013174937/131.

(130213613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

TeamWork Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 11, Place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 145.492.

Extrait d'une cession de parts du 4 décembre 2013

Il résulte d'une cession de parts du 4 décembre 2013, concernant la société "TeamWork SARL", avec siège social à L-5555 Remich, 11, Place du Marché, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 145.492, que:

1. Irene Maria NEGRINI, commerçante, demeurant à D-66693 Mettlach, Südallee 2, déclare céder à Tom ZSCHOCKELT, informaticien diplômé, demeurant à D-09337 Hohenstein-Ernstthal, Am Hang 11, vingt-quatre (24) parts sociales de la susdite société, pour le prix de sept mille cinq cent sept virgule vingt euros (7.507,20.- €).

2. Wayne Vincent NEGRINI, commerçant, demeurant à D-66693 Mettlach, Südallee 2, déclare céder à Tom ZSCHOCKELT, susdit, soixante-seize (76) parts sociales de la susdite société, pour le prix de vingt-trois mille sept cent soixante-douze virgule quatre-vingts euros (23.772,80.- €)

3. Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives rétroactivement au 1^{er} septembre 2013. Il s'engage à reprendre tous les engagements comme décrit dans la convention sous seing privé signée entre les parties en date du 17 août 2013.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

4. Irene Maria NEGRINI, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

5. L'associé unique, Tom ZSCHOCKELT, préqualifié, donne son agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

6. Il accepte la démission du gérant actuellement en fonction, à savoir, Irene Maria NEGRINI, susqualifiée.

7. Il décide de se nommer comme gérant.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 55415. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175188/31.

(130213296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Clickbus Russia Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.417.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Clickbus Russia Holding S.C.Sp., a Special Limited Partnership, executed on 4 december 2013

1. Partners who are jointly and severally liable. Clickbus (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Clickbus Russia Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase,

subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and Signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 4 December 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Clickbus Russia Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 4. Dezember 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Clickbus (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Clickbus Russia Holding S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (negligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 4. Dezember 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013172984/77.

(130211483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Illinois Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.921.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013177877/11.

(130216666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013179633/10.

(130219444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013179634/10.

(130219443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

La Jonquille S.A., Société Anonyme,

(anc. La Jonquille S.A. SPF).

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.633.

L'AN DEUX MIL TREIZE,

LE Cinquième JOUR DU MOIS DE DECEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA JONQUILLE S.A. - SPF, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149633, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2537 du 29 décembre 2009.

L'assemblée générale est présidée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc LESIRE, employé, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

et comme scrutateur Madame Catherine PEUTEMAN, employée, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 1.000 (mille) actions de la Société sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de EUR 680.000 (six cent quatre-vingt mille euro) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions se reconnaissent dument convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de LA JONQUILLE S.A. - SPF en LA JONQUILLE S.A.

2. Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante: «D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

3. Modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} et de l'article 2 des statuts afin de refléter les décisions prises en conformité avec les points précédents de l'agenda.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «LA JONQUILLE S.A. - SPF», en «LA JONQUILLE S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination LA JONQUILLE S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

Plus rien n'étant fixé à l'agenda, la séance est clôturée,

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200 (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. PEUTEMAN, L. LESIRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2013. Relation: RED/2013/2151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013174174/81.

(130212487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

TML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.933.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013178309/14.

(130216630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Terra Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.118.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013178306/13.

(130217452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

SLS-R, Société Anonyme.

Siège social: L-4367 Beles, 1, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 163.218.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Dezember 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013170485/14.

(130207464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ammeraal Beltech Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.419.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013178490/12.

(130218634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Style 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.744.

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "Style 2007 S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.744, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468 du 13 juin 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain MUCK, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), par la création de deux cent mille (200.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par conversion d'une créance certaine liquide et exigible que l'associé unique détient contre la Société.

2. Souscription et libération de deux cent mille actions nouvelles ensemble avec une prime d'émission de 94.000,- EUR;

3. Réduction du capital social par absorption des pertes à concurrence d'un montant de 190.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 250.000,- EUR à 60.000,- EUR.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), par la création de deux cent mille (200.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, par conversion d'une créance certaine liquide et exigible que l'associé unique détient contre la Société.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Paolo GAL, directeur de société, né à Torino (Italie), le 16 juillet 1956, demeurant à I-35121 Padova, 74, Via Cesare Battisti, Italie,

ici représenté par Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Paolo GAI, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à deux cent mille (200.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), et les libérer intégralement par la conversion partielle de la créance certaine liquide et exigible qu'il détient contre la Société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros (294.000,- EUR), alloué pour un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) au compte capital social de la société, et le solde de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR) au compte prime d'émission.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 25 novembre 2013 par A3T S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.687 sous la signature de Monsieur Andréas TARTORAS, réviseur d'entreprises, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport de EUR 294.000,- ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital envisagée de EUR 200.000,- par l'émission de 200.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune à émettre en contrepartie, augmentée d'une prime d'émission de EUR 94.000,-...»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements tel que détaillé ci-dessus.

Troisième résolution:

L'Assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social par absorption des pertes, pour un montant total de cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) à soixante mille euros (60.000,- EUR), par annulation de cent quatre-vingt-dix mille (190.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes détenues par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,-EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration de procéder aux écritures nécessaires pour refléter les modifications ci-dessus.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 1.850,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thierry NOWANKIEWICZ, Romain MUCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 décembre 2013. Relation GRE/2013/4869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013175175/94.

(130213144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Albert Constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 11, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 100.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *Albert Constructions S.à r.l.*
Fideco S.A.

Référence de publication: 2013178480/12.

(130217654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de l'associée unique en date du 16 décembre 2013

La société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B47771, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 18.12.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *AOL EUROPE SERVICES S.à.r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013178498/15.

(130218643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.921.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 16 décembre 2013 au siège social que:

- L'Actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de sa fonction d'administrateur en date du 12 décembre 2013.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Monsieur Michel De Groote, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet rétroactivement le 12 décembre 2013 et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Référence de publication: 2013178491/15.

(130218044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Anthemis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178496/9.

(130218391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AM Global Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178487/9.

(130218581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Alberobello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 263, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.053.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178479/9.

(130218005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AL-REEF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 124.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178478/9.

(130218378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Air Chilling Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 50.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178475/9.

(130218213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AEPF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178466/9.

(130218585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Idea Legno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 53, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 105.913.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178847/9.

(130218522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Ilys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178852/9.

(130218500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.
